



Embauche et Pole Emploi après licenciement

Par **yob357**, le **07/02/2015** à **13:07**

bonjour a toutes et a tous

je suis au chômage depuis juin 2013 pour un licenciement economique.

je viens de passer un entretien d embauche et le directeur souhaite me prendre en CDD de deux mois pour deboucher sur un CDI

seulement...

sur mon CV j ai marqué que j avais été licencier economique en juin 2014 au lieu de juin 2013 (vulgaire erreur de ma part)

ma question est : si l employeur contact pole emploi, sera il au courant de ma date de licenciement donc d inactivité ou pas ?

car par cette erreur cela pourrait me porter préjudice car cela fait un an et 8 mois et non 8 mois que je suis sans activité ce qui pourrait etre un frein pour l employeur...

merci de vos reponses éclairées

cordialement

Par **moisse**, le **07/02/2015** à **19:39**

Bonsoir,

Non l'employeur n'en saura rien, Pole-emploi ne communique pas ce genre de renseignement.

Par contre l'employeur peut demander la production de votre dernier certificat de travail.

Il faudra alors vous débrouiller, car ce n'est pas forcément déterminant.

J'ai même vu des cas de tripatouillage de dates du certificat, lequel n'est pas sanctionnable dans l'état actuel de la législation.